

SNUDI-FO79

8, rue J. Cugnot
79000 NIORT



à

Niort, le 28 juin 2025

Mme la DASEN - DSDEN des Deux Sèvres
61, avenue de Limoges
79000 NIORT

Objet : forte canicule et conditions de travail et d'accueil des élèves

Madame la Directrice Académique,

Météo France annonce des températures qui iront jusqu'à 39° C dans notre département en début de semaine prochaine, et les Deux Sèvres passeront en vigilance canicule orange dès demain.

Les températures dans les établissements scolaires et administratifs non climatisés vont donc continuer à augmenter.

Nous sommes particulièrement inquiets pour la santé des personnels vulnérables (femmes enceintes et personnels souffrant de maladie chronique...) suite à l'exposition à une chaleur aussi intense.

Le **décret n°2025-482 du 27 mai 2025** relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur précise l'ensemble des mesures que l'employeur doit impérativement prendre en cas d'exposition des agents à de fortes chaleurs. On y lit en creux que si les mesures sont insuffisantes au regard des conditions climatiques, l'arrêt de l'activité doit être décidé.

Interrogée par nos soins, la préfecture des Deux Sèvres renvoie la responsabilité aux mairies. Dans certaines écoles privées de Niort la décision a été prise de libérer les élèves les deux après-midis de lundi et mardi.

Pour protéger à coup sûr la santé des personnels et des élèves mise en danger par ces intenses chaleur à venir, nous vous demandons, Madame la directrice Académique, de fermer a minima les écoles et services administratifs qui ne bénéficient pas d'un système de climatisation les après-midis de lundi 30/06 et mardi 01/07. Et ceci en application du Code du Travail et du décret n°2025-482 du 27 mai 2025.

Veillez recevoir nos respectueuses salutations.

Eric Chabot
SNUDI-FO79